

Prévenir, réguler, innover

DAVID MOURGUES

La nuit est l'autre moitié de la vie humaine, mais elle a souvent été l'oubliée des politiques publiques. Les rythmes de vie contemporains désynchronisés invitent à mieux appréhender ses spécificités. La ville de Bordeaux a fait le choix de mener une réflexion sur ce thème et de mettre en place des actions coordonnées, avec un équilibre en matière de santé et de sécurité, ce qui est significatif par rapport à d'autres villes.

Pour la partie santé, la ville développe depuis onze ans des actions de prévention et de sensibilisation en direction des jeunes, des étudiants, autour de la fête et des risques liés aux alcoolisations importantes. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de partenariats avec des acteurs de la santé et sont regroupées sous l'appellation « Festiv'Attitude ». Parallèlement, la ville a pris des arrêtés pour réguler les activités nocturnes et les comportements (alcool, terrasses, événements...). Une brigade de la police municipale est dédiée à la nuit, la BPLI (brigade de prévention et de lutte contre les incivilités). Aujourd'hui, Bordeaux fait le choix de poursuivre une réflexion plus large et transversale sur le sujet. La ville a mis en place une Commission vie nocturne et s'oriente vers la création d'un Conseil de la nuit. Si la nuit semble parfois réduite à des nuisances et du bruit, il s'agit aussi de reconnaître ses multiples richesses et ses potentiels. La ville a fait le choix d'expérimenter des approches de médiation innovantes afin de favoriser la rencontre entre les riverains et les établissements de nuit avec l'initiative « Un jour, une nuit aux bassins à flot » le 8 avril 2017. Parallèlement, des calendriers concertés entre riverains et établissements de nuit ont été aussi mis en œuvre sur le quartier Bastide, rive droite. Des actions de prévention-médiation se déroulent au sein même du tram avec un DJ et des jeunes en service civique pour accompagner les retours festifs (ANPAA33). Bordeaux soutient l'action « Hangover Café » (CEID), un dispositif mobile de Réduction Des Risques entre 23 h et 7 h du matin, temporalité nocturne propice à des situations plus aiguës. Des plans de médiation sont proposés par le GIP Bordeaux métropole Médiation aux organisateurs d'événements.

Et ailleurs ?

La ville de Paris a organisé ses premiers États généraux de la nuit en 2010 et s'est engagée dans une stratégie sur la vie nocturne. À partir de 2005, le programme européen DC&DII lance une réflexion sur les contextes festifs, la prévention et la Réduction Des Risques. La plupart des capitales européennes se sont inscrites dans cette perspective en expérimentant des actions autour de la santé et des contextes festifs nocturnes. La municipalité de Tarragone et la Généralité de Catalogne soutiennent des « Nuits de qualité » (*Q de Festa, Nits de Qualitat*). Des initiatives portées par des associations invitent au développement de pratiques à moindre risque, en nouant des partenariats avec des établissements de nuit, les villes et parfois l'État : Fêtez Clair à Paris, *Quality Nights* à Bruxelles proposent même une labellisation des établissements qui s'impliquent (formation des personnels, eau fraîche gratuite et accessible...). Des dirigeants de clubs de musiques électroniques à Amsterdam portent de telles démarches, ainsi que le festival *Electric Zoo* à New York, avec le soutien des artistes. En France, le décret du 7 août 2017 prévoit une baisse du niveau de décibels dans les établissements de nuit. Depuis 2015, le ministère des Affaires étrangères soutient un pôle tourisme nocturne dans le cadre de la promotion touristique de la France. Désormais, la nuit s'invite au cœur des politiques publiques et des débats en devenant un enjeu d'urbanisme, de transport, de tourisme, de sécurité, d'action sociale et de santé... —

